



Des équipes stables pour diminuer la surcharge de travail

Dans les centres d'activités 24/7, les CHSLD et les établissements privés conventionnés (EPC), les unités de soins obstétricaux (mère-enfant) et à l'urgence, toutes les professionnelles en soins pourront rehausser **VOLONTAIREMENT** leur poste à temps complet, **sur leur centre d'activités et leur quart de travail**, sans limites.

Il y aura trois exercices de rehaussement pour la période d'application de la convention collective. Le gouvernement s'engage ainsi à maintenir la stabilité des équipes de travail à long terme.

La titularisation minimale des postes à temps partiel 7/14 réduira la précarité d'emploi.



Un poste à temps complet, c'est la fin de la précarité, particulièrement pour les infirmières auxiliaires!

Des ajouts importants d'effectifs :

- 1 000 équivalents temps complet seront ajoutés en CHSLD et EPC;
- 500 équivalents temps complet seront ajoutés dans les centres 24/7, en priorité dans les unités de médecine et de chirurgie.

Le gouvernement s'engage aussi à réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante.

Des quarts de soir et de nuit plus attrayants grâce à une prime pour les détentrices d'un poste à temps complet :



- Jusqu'à **4 %** de soir;
- Jusqu'à **2,5 %** de nuit;

La possibilité de travailler un 9/14 de soir (payé 10/14) à l'année, par la conversion de 6 % de la prime de soir (12 congés), de 9 congés fériés et de 3 congés de maladie.

Améliorer l'attractivité des postes de soir permet de diminuer significativement le TS et le TSO, notamment pour les professionnelles en soins qui travaillent de jour.